

LA DIRECTIVE dotation minimale du personnel ACCOMPAGNEMENT DANS LES EMS et divisions C.

*Présentation par
F. Ghelfi,
A-D Micheli Styger,
F. Charbonnier et
Les faïtières en appui.*

Plan de la séance

1. Introduction et Bienvenue
2. Principes clefs de la directive
3. Présentation de la feuille de calcul
4. Planning pour la mise en œuvre
5. Questions

Introduction

- **La Directive accompagnement dans les EMS, le fruit :**
- L'évolution des besoins et profils des résidents
 - L'intégration des nouveaux métiers, AVDEMS a mené un gros travail sur les équipes de demain
 - Travail de partenariat avec faitières
 - Evolution des systèmes d'organisation des institutions (de plus en plus d'institutions en multisites)....
 - Ouverture du champ sanitaire au domaine de l'accompagnement des résidents

Processus qui a aboutit à la nouvelle directive

- Historique de la directive soins (7 ans de vie)**
- GT travail (3 = 3 rapports)**
- Rédaction de la directive**
- Mise en œuvre de la directive**

3 Principes clefs

1. Professionnalisation de l'accompagnement dans le monde de l'hébergement
2. Renforcement des horaires du soir pour les EMS entre 31 et 39 lits
3. Prise en compte de fonctions transverses sur le calcul du taux d'activité de l'infirmière cheffe

5

1. Professionnalisation de l'accompagnement dans le monde de l'hébergement

1. Aujourd'hui:	Demain(2018)
1. HES/ES = 15%	15%
2. CFC = 10%	25%
3. Aux. = 75%	60%

6

1.1 Professionnalisation de l'accompagnement socio-culturelle dans le monde de l'hébergement

▶ **Aujourd'hui:**

Majoritairement des animateurs qualifiés avec une **formation de 120 à 160 heures.**

▶ **Demain**

50% d'animateurs qualifiés avec une **formation certifiante (CFC) et HES/ES.**

2. Renforcement des horaires du soir pour les EMS entre 31 et 39 lits

- ▶ Aujourd'hui une veilleuse seule jusqu'à 40 lits
- ▶ Demain (juillet 2015), un renforcement des horaires du soir pour les établissements ayant entre 31 et 39 lits
- ▶ Une veilleuse qui travaille de jour au moins une semaine/an

3. La prise en compte de fonctions transverses sur le calcul du taux d'activité de l'infirmière cheffe

Aujourd'hui,

- ▶ institution ayant personnes occupant des fonctions transverses de RH, matériel, ... ne voient pas d'impacte sur la prise en compte du taux d'activité de l'infirmière cheffe

Demain

- ▶ en fonction de la prise en compte des fonctions transverses selon grilles annexée, impacte sur le taux de l'IC (10% à 80%).

La nouvelle feuille de calcul



EMS ET DIVISION C D'HOPITAUX AVEC MISSION DE GERIATRIE ET PSYCHIATRIE DE L'AGE AVANCE (PAA)

ANNEXE 1 - FEUILLE DE CALCUL DE DOTATION

Mise à jour : 17 décembre 2014

Applicable dès : 1er janvier 2016

Cette feuille vous permet de calculer la dotation minimale exigée telle que prévue dans la directive du 27 octobre 2014 concernant les exigences de dotation minimale en personnel d'accompagnement dans les établissements médico-sociaux de gériatrie et de psychiatrie de l'âge avancé et les divisions C d'hôpitaux.

Etablissement

Etablissement

Numéro UT (SOHO)

Nombre de Lits C (autorisation d'exploiter)

Minutes-soins nettes requises en moyenne par jour

Veillez reporter les données PLAISIR des deux derniers EXTRANTS

	Avant dernier extrant	Dernier extrant
LR3, colonne MSN OPAS	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>
Colonne Jour MSN OPAS (calculée)	<input type="text"/>	<input type="text"/>

La nouvelle feuille de calcul

► 1 - Applique la directive

- Soins et accompagnement socio-culturel
- Niveau de qualification

► 2 - Financé = exigé

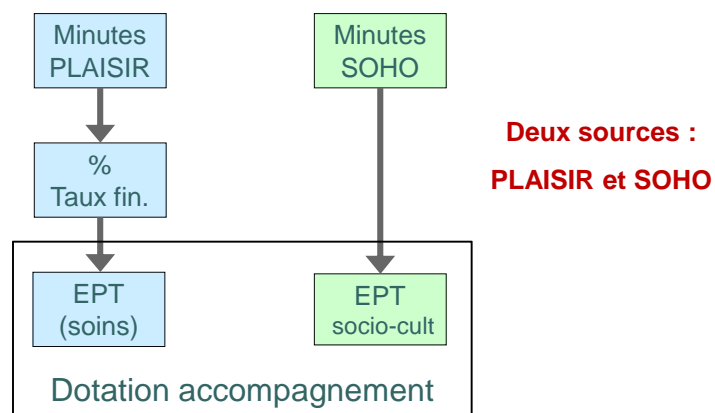
- Ne tient plus compte des minutes « d »
- Taux de financement adapté
- Calcul inchangé

► 3 - Présentation améliorée

11

La nouvelle feuille de calcul

1) Applique la directive



12

La nouvelle feuille de calcul

Sélectionner
Un EMS

Etablissement

Etablissement	MARRONNIER	
Numéro UT (SOHO)	360	
Nombre de Lits C (autorisation d'exploiter):	56	

Choisir dans liste
déroulante

S'affiche
automatiquement

13

La nouvelle feuille de calcul

Introduire les
minutes PLAISIR

Minutes-soins nettes requises en moyenne par jour

Veuillez reporter les données PLAISIR des deux derniers EXTRANTS

	Avant dernier extrant	Dernier extrant
LR3, colonne MSN OPAS	141.2	147.7
Colonne Jour MSN OPAS (calculée)	122.6	127.5
LR3, colonne Nuit MSN	18.6	20.2

Introduire minutes
PLAISIR (LR3)



Changement : utiliser
les minutes « OPAS »

14

La nouvelle feuille de calcul

Introduire les
minutes PLAISIR

Modèle LR3

Ancienne feuille

Extrants
mai / octobre

Observation	Nuit	Jour	Niveau de soins (24 heures)			MSN	C
	MSN		MSN	HSN	Écart	OPAS	
→ 071 (2014-10)	20.2	133.2	153.4	2.56	1.8 %	147.7	
070 (2014-08)	18.7	132.0	150.6	2.51		145.1	
→ 069 (2014-05)	18.6	128.0	146.6	2.44	2.8 %	141.2	
Moyenne	19.1	131.1	150.2	2.50		144.7	

15

La nouvelle feuille de calcul

Introduire les
minutes PLAISIR

Modèle LR3

Nouvelle feuille

Extrants
mai / octobre

Observation	Nuit	Jour	Niveau de soins (24 heures)			MSN	C
	MSN		MSN	HSN	Écart	OPAS	
→ 071 (2014-10)	20.2	133.2	153.4	2.56	1.8 %	147.7	
070 (2014-08)	18.7	132.0	150.6	2.51		145.1	
→ 069 (2014-05)	18.6	128.0	146.6	2.44	2.8 %	141.2	
Moyenne	19.1	131.1	150.2	2.50		144.7	

16

La nouvelle feuille de calcul

Données SOHO

**Nouveau :
données
SOHO**

Paramètres de calcul

	Soins	Socio-culturel
Heures par EPT et par année	1714.05	1707.58
Taux de financement	89.74%	100.00%
Temps d'activité socio-culturelles quotidien	-	16.00
Personnel HES/ES socio-culturel en EPT (SOHO)	-	0.5

16 min /jour

0.5 EPT HES

17

La nouvelle feuille de calcul

Calcul des EPT

Nombre d'EPT exigés

	Dotation soins			Dotation socio-culturelle	Dotation Accompagnement
	Jour	Nuit	Total	Total	Total
Nombre d'EPT requis selon évaluation PLAISIR	27.66	4.61	32.27	-	-
Nombre d'EPT selon taux de financement	24.83	4.13	28.96	3.13	32.09
EPT minimum de veille (exigence art. 4.3 let. a et c)	-	4.60	-	-	-
Nombre d'EPT après compensation jour/nuit	24.36	4.60	28.96	-	-
Renforcement des veilles (exigence art. 4.3 let. b)	-	0.00	-	-	-
Nombre d'EPT exigés	24.36	4.60	28.96	3.13	32.09

EPT soins
financés
LAMal

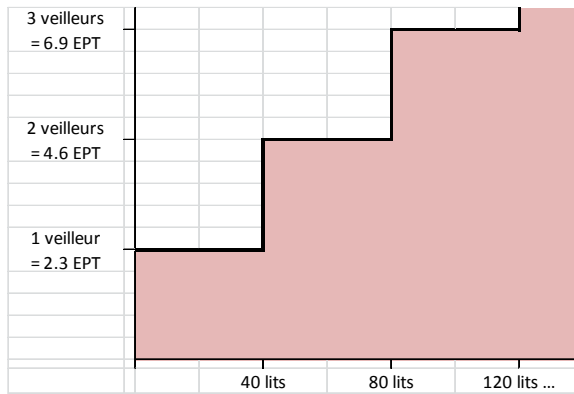
EPT SC
financés
SOHO

TOTAL
Accompagnement

18

La nouvelle feuille de calcul

Veilles : minimum



Veilles : minimum sécuritaire

- 0 - 39 lits : 1 veilleur
- 40 - 79 lits : 2 veilleurs
- 80 - 119 lits : 3 veilleurs
- ...

La nouvelle feuille de calcul

Veilles : compensation

Exemple :

56 lits
2 veilleurs
4.6 EPT

=>

Compensation
Jour / Nuit
0.47 EPT

Financé	Exigé
Jour 24.83 EPT	Jour 24.36 EPT
Nuit 4.13 EPT	Nuit 4.6 EPT
28.96 EPT	28.96 EPT

↑ 0.47 EPT

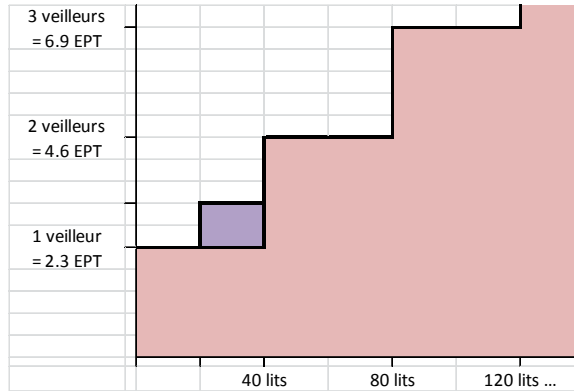
Veilles : minimum sécuritaire

Compensation
Jour / Nuit si
nécessaire

La nouvelle feuille de calcul

**Veilles :
renfort soir**

Nouveau



Veilles :

31 – 39 lits

**Renforcement
horaire soir
(19h-23h)**

+ 0.9 EPT (maxi)

**=> Financement
supplémentaire**

21

La nouvelle feuille de calcul

Calcul des EPT

Nombre d'EPT exigés	Dotation soins			Dotation socio-culturelle	Dotation Accompagnement
	Jour	Nuit	Total	Total	Total
Nombre d'EPT requis selon évaluation PLAISIR	27.66	4.61	32.27	-	-
Nombre d'EPT selon taux de financement	24.83	4.13	28.96	3.13	32.09
EPT minimum de veille (exigence art. 4.3 let. a et c)	-	4.60	-	-	-
Nombre d'EPT après compensation jour/nuit	24.36	4.60	28.96	-	-
Renforcement des veilles (exigence art. 4.3 let. b)	-	0.00	-	-	-
Nombre d'EPT exigés	24.36	4.60	28.96	3.13	32.09

22

La nouvelle feuille de calcul

Qualifications

Niveaux de qualification	Exigences 4.2.2 concernant la dotation soins	Exigences 4.2.1 concernant la dotation socio-culturelle	4.2.3 Total de la dotation accompagnement
Niveau expertise (HES/ES)	Minimum 15% 4.34	HES/ES financé 0.31	Somme 4.2.1 et 4.2.2 4.66 (14.5%)
Niveau assistance (CFC)	Minimum 10% 2.90	Cumul HES/ES + CFC Minimum 50% 1.25	Somme 4.2.1 et 4.2.2 4.15 (12.9%)
Niveau soutien (auxiliaire)	Maximum 75% 21.72	Maximum 50% 1.56	Somme 4.2.1 et 4.2.2 23.28 (72.6%)
Nombre d'EPT exigés	28.96	3.13	32.09 (100%)

23

La nouvelle feuille de calcul

Qualifications

**Min. 15% HES/ES
dont au moins 1 ID 7/7**

Niveaux de qualification	Exigences 4.2.2 concernant la dotation soins	Exigences 4.2.1 concernant la dotation socio-culturelle	4.2.3 Total de la dotation accompagnement
Niveau expertise (HES/ES)	Minimum 15% 4.34	HES/ES financé 0.31	Somme 4.2.1 et 4.2.2 4.66 (14.5%)
Niveau assistance (CFC)	Minimum 10% 2.90	Cumul HES/ES + CFC Minimum 50% 1.25	Somme 4.2.1 et 4.2.2 4.15 (12.9%)
Niveau soutien (auxiliaire)	Maximum 75% 21.72	Maximum 50% 1.56	Somme 4.2.1 et 4.2.2 23.28 (72.6%)
Nombre d'EPT exigés	28.96	3.13	32.09 (100%)

24

La nouvelle feuille de calcul

Qualifications

Min. 10% CFC

Niveaux de qualification	Exigences 4.2.2 concernant la dotation soins	Exigences 4.2.1 concernant la dotation socio-culturelle	4.2.3 Total de la dotation accompagnement
	Niveau expertise (HES/ES)	Minimum 15% 4.34	HES/ES financé 0.31
Niveau assistance (CFC)	Minimum 10% 2.90	Cumul HES/ES + CFC Minimum 50% 1.25	Somme 4.2.1 et 4.2.2 4.15 (12.9%)
Niveau soutien (auxiliaire)	Maximum 75% 21.72	Maximum 50% 1.56	Somme 4.2.1 et 4.2.2 23.28 (72.6%)
Nombre d'EPT exigés	28.96	3.13	32.09 (100%)

25

La nouvelle feuille de calcul

Qualifications

Min. 50% CFC

Niveaux de qualification	Exigences 4.2.2 concernant la dotation soins	Exigences 4.2.1 concernant la dotation socio-culturelle	4.2.3 Total de la dotation accompagnement
	Niveau expertise (HES/ES)	Minimum 15% 4.34	HES/ES financé 0.31
Niveau assistance (CFC)	Minimum 10% 2.90	Cumul HES/ES + CF Minimum 50% 1.25	Somme 4.2.1 et 4.2.2 4.15 (12.9%)
Niveau soutien (auxiliaire)	Maximum 75% 21.72	Maximum 50% 1.56	Somme 4.2.1 et 4.2.2 23.28 (72.6%)
Nombre d'EPT exigés	28.96	3.13	32.09 (100%)

26

La nouvelle feuille de calcul

Qualifications

... financement suppl.
HES jusqu'à 10%

Niveaux de qualification	Exigences 4.2.2 concernant la dotation soins	Exigences 4.2.1 concernant la dotation socio-culturelle	4.2.3 Total de la dotation accompagnement
Niveau expertise (HES/ES)	Minimum 15% 4.34	HES/ES financé 0.31	Somme 4.2.1 et 4.2.2 4.66 (14.5%)
Niveau assistance (CFC)	Minimum 10% 2.90	Cumul HES/ES + CFC Minimum 50% 1.25	Somme 4.2.1 et 4.2.2 4.15 (12.9%)
Niveau soutien (auxiliaire)	Maximum 75% 21.72	Maximum 50% 1.56	Somme 4.2.1 et 4.2.2 23.28 (72.6%)
Nombre d'EPT exigés	28.96	3.13	32.09 (100%)

27

La nouvelle feuille de calcul

Qualifications

Total
avec % indicatif

Niveaux de qualification	Exigences 4.2.2 concernant la dotation soins	Exigences 4.2.1 concernant la dotation socio-culturelle	4.2.3 Total de la dotation accompagnement
Niveau expertise (HES/ES)	Minimum 15% 4.34	HES/ES financé 0.31	Somme 4.2.1 et 4.2.2 4.66 (14.5%)
Niveau assistance (CFC)	Minimum 10% 2.90	Cumul HES/ES + CFC Minimum 50% 1.25	Somme 4.2.1 et 4.2.2 4.15 (12.9%)
Niveau soutien (auxiliaire)	Maximum 75% 21.72	Maximum 50% 1.56	Somme 4.2.1 et 4.2.2 23.28 (72.6%)
Nombre d'EPT exigés	28.96	3.13	32.09 (100%)

28

La nouvelle feuille de calcul

Suite

- ▶ Feuille de calcul disponible à partir du 30 avril
- ▶ Accompagnée d'une notice
- ▶ www.vd.ch
.../themes/social/ems/bases-legales
- ▶ Question : CIVESS + Faîtières

29

Plan de mise en oeuvre

Fin mai 2015:

Remise de la feuille des fonctions transversales auprès de la CIVESS.

Juillet 2015:

Renforcement des horaires du soir pour les EMS concernés

Janvier 2016:

Mise en œuvre des qualifications et dotations ajustées dans les EMS.

30

Questions

?

?

?

Merci de votre attention

